

**SELARL Claire PASSET Camille DEGRUSON**  
**COMMISSAIRES DE JUSTICE - AUXERRE (YONNE)**

EXÉCUTION

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT**

### **COMPETENCE NATIONALE POUR LES CONSTATS**

**Travaux et chantiers (constats avant travaux, inexécution, affichages PC...)**

**Constats nouvelles technologies (SMS, sites internets...)**

**Vie sociale de l'entreprise (grèves, absence de salariés, assemblées générales...)**

**Constats des particuliers (troubles de voisinages, inventaires de biens....)**

Adresse : 9 rue du 24 Août BP 363- 89006 AUXERRE cedex

Email : [selarl.passetdegruson@huissier-justice.fr](mailto:selarl.passetdegruson@huissier-justice.fr)

Site web : [www.passetdegruson-cdjauxerre.fr](http://www.passetdegruson-cdjauxerre.fr)

Tel : 03.86.94.00.04

Membre du réseau



**LE MERCREDI ONZE DÉCEMBRE  
DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
de 16 heures 50 à 18 heures 00.**

**A LA REQUETE DE :**

Le FONDS COMMUN DE TITRISATION « FCT SAVOIR-FAIRE » ayant pour société de gestion, la société FRANCE TITRISATION, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1 boulevard Haussmann, 750008 Le FONDS COMMUN DE TITRISATION « FCT Savoir-Faire », ayant pour société de gestion, la société FRANCE TITRISATION, société par actions simplifiée immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 353 053 531, dont le siège social est situé 1, boulevard Haussmann, 75009 PARIS, prise en la personne de son représentant légal dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège ; et représenté par son recouvreur désigné la société LINK FINANCIAL SAS, société par actions simplifiée immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 842 762 528, dont le siège social est situé Nantil A 1 rue Célestin Freinet 44200 NANTES, prise en la personne de son représentant légal dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège ;

Venant aux droits du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD), SA au capital de 124.821.703,00 Euros, inscrite au RCS de PARIS sous le n°379 502 644, dont le siège social est situé 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, prise en la personne de son représentant légal en exercice dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège ; en vertu d'un contrat de cession de créances du 18 octobre 2024, avec prise d'effet au 31 octobre 2024, soumis aux dispositions du Code monétaire et financier ;

Lui-même venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ILE DE FRANCE (CIF IDF) à la suite de la fusion par absorption selon procès-verbal d AGE en date du 27 mai 2016.

**Agissant en vertu :**

D'un acte reçu par Maître Sylvain PLANTELIN, notaire associé de la SCP Sylvianne HAGUENAUER- PLANTELIN, Sylvain PLANTELIN et François PLANTELIN situé à SAINT-GERMAIN EN LAYE (78), en date du 23 décembre 2009.

D'un précédent COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIÈRE signifié par la SELARL KALIACT HUISSIERS PROVENCE COTE D'AZUR, Commissaires de justice à NICE (06) en date du 10 octobre 2024 à Monsieur AUDEL JOHAN né le 12 décembre 1983 à NICE, demeurant 142 BOULEVARD DE L'ARIANE, 2EME ETAGE - APPT 129 à NICE (06000).

Et procédant conformément aux dispositions de l'article R322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, à l'effet de dresser le Procès-Verbal Descriptif des biens immobiliers ci-après désignés :

Sur la commune d'AUXERRE (89000), dans un ensemble immobilier en copropriété résidence LE CLOS DES VIGNES Lieudit « Clos des Vignes » sis 2 et 4 Avenue Charles de Gaulle, cadastré section EV numéro 227.

**LE LOT NUMERO QUARANTE CINQ (55)**  
Un LOCAL C2 A AMENAGER situé dans le bâtiment F, formant le pavillon dénommé  
"Coulange La Vineuse", au 2<sup>ème</sup> étage  
Et les QUATRE CENT QUARANTE DEUX/CENT MILLIEMES  
dans la propriété des parties communes générales, ci 442/100 000"

**LE LOT N° 110, DEUX CENT HUIT (208)**  
Un EMPLACEMENT A VOITURE n° 74 situé dans le bâtiment W au 1<sup>er</sup> sous-sol  
Et les TRENTE/CENT MILLIEMES  
dans la propriété des parties communes générales, ci 30/100 000\*\*

Etant précisé que le logement se situe précisément dans le hall E2 du bâtiment COULANGES LA VINEUSE dans la résidence CLOS DES VIGNES à Auxerre (89000).

Lesdits biens avec toute les aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve avec tous immeubles par destination appartenant à :

Monsieur , lesdits biens lui appartenant suivant acte reçu par Maître Sylvain PLANTELIN, notaire associé de la SCP Sylvianne HAGUENAUER-PLANTELIN, Sylvain PLANTELIN et François PLANTELIN situé à SAINT-GERMAIN EN LAYE (78).

Et en vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE en date du 03 décembre 2024 m'autorisant à pénétrer dans les lieux alors que le logement est actuellement loué à Monsieur [REDACTED] suivant bail sous seing privé.

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

Je, Claire PASSET, Commissaire de Justice, membre de la SELARL PASSET DEGRUSON, Commissaires de Justice Associés demeurant 9 RUE DU 24 AOUT à AUXERRE (89), par l'un d'eux soussigné,

Me suis rendue ce jour à 16h50, au 2 et 4 AVENUE CHARLES DE GAULLE, Bâtiment Coulanges la Vineuse, 89000 AUXERRE, sur la parcelle cadastrée section EV numéro 227 et là étant j'ai procédé au descriptif de l'immeuble comme suit

## EN PRÉSENCE DE :

En l'absence du propriétaire et en présence d'un serrurier et de deux témoins préalablement requis conformément à l'article L142-1 du code de procédure civile d'exécution.

Monsieur , locataire, ainsi déclaré,  
Monsieur , du Cabinet Agenda Diagnostics, ainsi déclaré

## OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Sur place, je constate que les biens immobiliers faisant l'objet de la présente procédure de saisie immobilière se situent dans une copropriété à proximité immédiate du centre-ville d'AUXERRE et dont l'entrée se trouve sur l'une des avenues principales de la commune.

### PLACE DE STATIONNEMENT

#### AU SOUS-SOL

##### **Place numéro 74 (numéro de lot 208)**

La place stationnement est matérialisée et numérotée, en face de la rampe d'accès au sous-sol.



# LOGEMENT C2 numéro de lot 45

## Pièce principale

L'accès au logement s'effectue au moyen d'une porte de type coupe-feu en bois, munie d'une poignée métallique et d'un cylindre.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant aspect chêne clair, en bon état général.

Les plinthes sont en bois, mises en peinture.

Les murs, les soupentes et le plafond sont mis en peinture blanche.

Il existe dans la pièce principale :

- des prises électriques et des interrupteurs électriques
- un visiophone
- un disjoncteur général
- un compteur électrique Linky
- un tableau de fusibles
- un radiateur de chauffage central avec son robinet
- une fenêtre de toit, de type VELUX avec un store occultant
- une prise d'antenne de télévision





## Espace cuisine

L'accès à cet espace cuisine est direct depuis le séjour.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant, aspect chêne clair.

Les plinthes sont en bois avec peinture beige.

Les murs, les soupentes et le plafond sont peints en blanc, en état d'usage.

Il existe dans cet espace :

- un ensemble de prise électrique et de prise informatique
- un radiateur de chauffage central avec son robinet
- une fenêtre de toit de type VELUX avec double vitrage
- une cuisine aménagée avec des éléments bas, fermés par des portes en mélaminé noir. Les intérieurs de placards sont aménagés avec des étagères.
- un lave-vaisselle encastré de marque IKEA
- un four électrique
- un évier un bac, en inox, avec robinet mitigeur. Cet évier est encastré dans un plan de travail en stratifié noir
- une plaque de cuisson vitrocéramique de marque BRANDT encastrée dans le plan de travail
- un réfrigérateur congélateur encastré dans un meuble avec porte en mélaminé noir
- une crédence carrelée avec faïence blanche
- un néon fixé au mur

-quatre placards fixés en hauteur avec portes en mélaminé blanche et intérieur de placards aménagé

-une hotte aspirante de marque IKEA



### Dégagement-Couloir de distribution

L'accès depuis le séjour est fermé par une porte en isoplane mise en peinture blanche avec poignée.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant de type chêne clair, en état d'usage.

Les plinthes sont en bois, mises en peinture.

Les murs et le plafond sont plaqués et mis en peinture blanche, en état d'usage.

Il existe dans ce couloir :

- un détecteur autonome de fumée, fixé au plafond
- une arrivée électrique avec douille et ampoule au plafond
- des prises électriques et interrupteurs électriques

## Chambre 1

On accède à cette chambre depuis le couloir, cette chambre est fermée par une porte en isoplane, mise en peinture avec poignée. La porte est enfoncée.

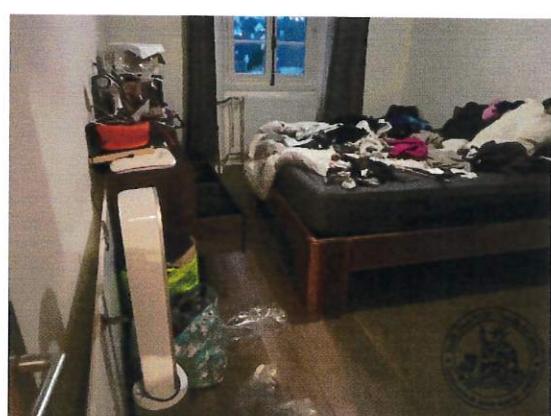
Le sol est recouvert de parquet flottant aspect chêne clair, en état d'usage.

Les plinthes sont mises en peinture beige.

Les murs et le plafond sont plaqués et mis en peinture blanche, en état d'usage.

Il existe :

- un radiateur de chauffage central avec son robinet
- une fenêtre deux vantaux en bois, avec parclose, double vitrage, poignée crémone
- des prises électriques
- une arrivée électrique avec douille et ampoule au plafond
- un placard mural fermé par quatre portes en mélaminé blanc, monté sur des rails. Intérieur de placards aménagé en dressing avec des étagères et tringles pour suspendre des vêtements.





## Chambre 2

Cette pièce est fermée par une porte en isoplane avec peinture blanche et poignée métallique.

Le sol est recouvert de parquet flottant, aspect chêne clair, en bon état général.

Les plinthes sont en bois avec peinture beige.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture blanche, en état d'usage.

Il existe :

- une arrivée électrique avec douille et ampoule au plafond
- des prises électriques et interrupteurs électriques
- un radiateur de chauffage central avec son robinet thermostatique
- une fenêtre simple vantail avec simple vitrage et poignée crémone



## Salle de bain

La porte en isoplane est recouverte de peinture blanche en état d'usage, munie d'une poignée métallique et verrou.

Le sol est carrelé avec carreau sur fond gris en 20 cms par 20 cms

Les plinthes sont en bois, mises en peinture.

Les murs et le plafond sont plaqués et mis en peinture blanche, en état d'usage.

Il existe dans la salle de bain :

-un radiateur sèche-serviettes fixé au mur

-une baignoire en résine blanche avec robinet mitigeur, flexible, douchette et inverseur, barre de fixation pour douchette. L'habillage de la baignoire et les murs autour de la baignoire sont carrelés avec une faïence blanche et grise. Il existe une paroi de douche en verre.

- une bouche d'extraction d'air au plafond
- une arrivée électrique avec douille et ampoule au plafond
- deux spots encastrés dans le plafond
- une prise électrique
- un lavabo en céramique blanche sur colonne avec robinet mitigeur. Un miroir est fixé au mur, au-dessus de ce lavabo.
- un placard dans la salle de bain, la porte a été déposée. À l'intérieur de ce renforcement, il existe un robinet d'arrivée d'eau et un tuyau d'évacuation pour machine à laver. Il existe également un ballon d'eau chaude de marque Atlantic de 150 litres.





## WC

La porte en isoplane est recouverte de peinture blanche, et munie d'une poignée métallique et d'un verrou.

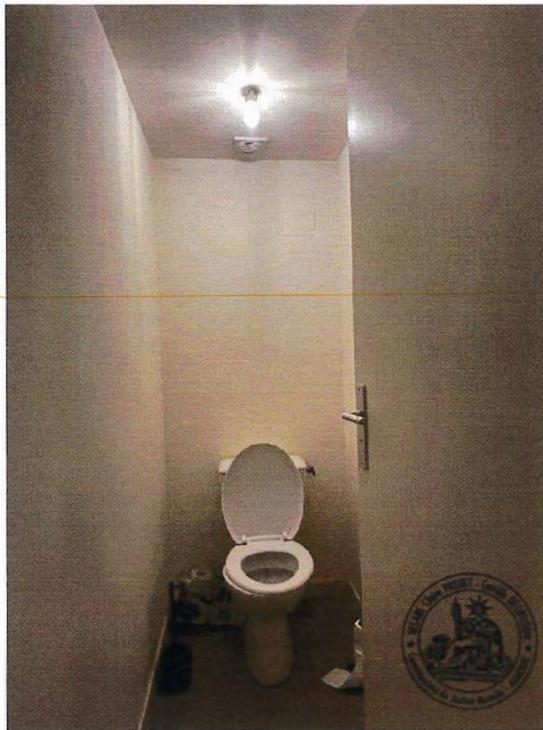
Le sol est recouvert de carrelage sur fond gris en 20 cms par 20 cms.

Les plinthes sont en bois, mises en peinture.

Les murs et le plafond sont plaqués et mis en peinture beige.

Il existe dans les toilettes :

- prise électrique et interrupteur électrique
- une arrivée électrique avec douille et ampoule au plafond
- une bouche d'extraction d'air au plafond
- un bloc WC en céramique blanche avec lunette, abattant et réservoir d'eau dorsale avec économiseur d'eau



## REMARQUES GÉNÉRALES

**Conditions d'occupations du bien immobilier :** Le logement est loué à Monsieur suivant bail sous seing privé et celui-ci m'indique que le loyer mensuel est de 680€, charges comprises, soit loyer hors charges de 570€.

**Informations concernant le logement :** le mode de chauffage dudit bien immobilier est un chauffage central collectif au gaz. Le montant de la taxe foncière est inconnu. Le montant annuel des charges de copropriété est d'environ 2200,00 € pour l'année 2024.

Le bien immobilier se trouve dans la copropriété RESIDENCE LE CLOS DES VIGNES et le syndic de copropriété actuel est SAS LAMY se trouvant 1 quai de la République 89000 AUXERRE.

## Surface habitable :

La superficie globale habitable de l'appartement (CARREZ) est :

### Synthèse du mesurage

<b>Surface privative : 56,97 m<sup>2</sup></b> <i>(cinquante six mètres carrés quatre vingt dix sept décimètres carrés)</i>
Surface non prise en compte : 10,00 m <sup>2</sup>

### **Constatations diverses**

Néant

### Résultats détaillés du mesurage

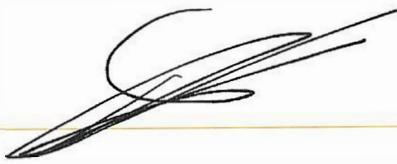
LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC <sup>(1)</sup>
<b>Appartement</b>			
<i>3ème étage</i>			
Séjour cuisine	Hauteur < 1,80 m		<b>10,00 m<sup>2</sup></b>
Séjour cuisine		23,00 m <sup>2</sup>	
Dégagement 01		2,57 m <sup>2</sup>	
WC		1,67 m <sup>2</sup>	
Salle de bains		3,83 m <sup>2</sup>	
Chambre 01		15,50 m <sup>2</sup>	
Chambre 02		10,40 m <sup>2</sup>	
	<i>Sous-totaux</i>	56,97 m <sup>2</sup>	10,00 m <sup>2</sup>
	<i>Sous-totaux</i>	<b>56,97 m<sup>2</sup></b>	<b>10,00 m<sup>2</sup></b>
<i>(1) Non prises en compte</i>		<b>SURFACES TOTALES</b>	<b>56,97 m<sup>2</sup></b>
			<b>10,00 m<sup>2</sup></b>

## SIGNATURE DES PERSONNES PRESENTES



Benjamin COUPECHOUX

agenda Diagnostics



locataire

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 15 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Mes opérations étant terminées, je me suis retirée.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif et de superficie avec photographies prises par mes soins et plan cadastral annexés.

L'état de superficie et les diagnostics établis par le CABINET AGENDA DIAGNOSTICS et prévu à l'article L217-4 du Code de Construction et de l'habitation est annexé au présent acte.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des Commissaires de Justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 11.12.2024 à 16 heures 50, pour se terminer le 11.12.2024 à 18 heures 00, soit au total une durée de 1 heure 10.

Telles sont mes constatations.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	221,36 €
Déplacement (Art R. 444-48)	10,00 €
Vacation	75,15 €
Sous total HT	306,51 €
TVA à 20%	61,30 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>367,81 €</b>



Claire PASSET  
Commissaire de Justice



## BOURGOGNE CONTROLES

7 rue de la Laïcité  
89000 AUXERRE  
**Tél : 03 86 72 29 00**  
[julie89@agendadiagnostics.fr](mailto:julie89@agendadiagnostics.fr)

M

Dossier N° 24122806 #SC

## Attestation de surface privative (Carrez)

## Désignation de l'immeuble

Adresse :	2 et 4 Avenue Charles de Gaulle LE CLOS DES VIGNES Batiment Coulanges C2
Référence cadastrale :	EV / 227
Lot(s) de copropriété :	45 et 208
Nature de l'immeuble :	Immeuble collectif
Étendue de la prestation :	Parties Privatives
Destination des locaux :	Habitation
Date permis de construire :	Avant 1948



## Désignation du propriétaire

Propriétaire : M. — 4 Avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

#### Qualité du donneur d'ordre :

### Identification :

## Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **Benjamin COUPECHOUX**  
Cabinet de diagnostics : **BOURGOGNE CONTROLES**  
**7 rue de la Laïcité – 89000 AUXERRE**  
**N° SIRET : 447 575 069 00011**  
Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2024 au 01/01/2025**

## Réalisation de la mission

N° de dossier : **24122806 #SC**  
Ordre de mission du : **06/12/2024**  
Document(s) fourni(s) : **Aucun**  
Commentaires : **Néant**

## Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
  - Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SAS au capital de 45 000 € - SIRET : 447 575 069 00011 - APE : 7112B



Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3<sup>e</sup> Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

## Synthèse du mesurage

**Surface privative : 56,97 m<sup>2</sup>**

(cinquante six mètres carrés quatre vingt dix sept décimètres carrés)

Surface non prise en compte : 10,00 m<sup>2</sup>

## Constatations diverses

Néant

## Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC <sup>(1)</sup>
<b>Appartement</b>			
3 <sup>ème</sup> étage			
Séjour cuisine	Hauteur < 1,80 m		10,00 m <sup>2</sup>
Séjour cuisine		23,00 m <sup>2</sup>	
Dégagement 01		2,57 m <sup>2</sup>	
WC		1,67 m <sup>2</sup>	
Salle de bains		3,83 m <sup>2</sup>	
Chambre 01		15,50 m <sup>2</sup>	
Chambre 02		10,40 m <sup>2</sup>	
	<i>Sous-totaux</i>	56,97 m <sup>2</sup>	10,00 m <sup>2</sup>
	<i>Sous-totaux</i>	56,97 m <sup>2</sup>	10,00 m <sup>2</sup>
(1) Non prises en compte		SURFACES TOTALES	56,97 m <sup>2</sup>
			10,00 m <sup>2</sup>

## Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le **11/12/2024**

Etat rédigé à **AUXERRE**, le **13/12/2024**

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise



BOURGOGNE CONTROLES

7 rue de la Laïcité  
89000 AUXERRE  
Tél : 03 86 72 29 00  
SIRET : 447 575 069 00011 – APE : 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



## Annexes

### Attestation d'assurance

**RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE**



AXA France IARD, atteste que : **BOURGOGNE CONTROLES**  
Monsieur Benjamin COUPECHOUX  
7 Place de l'Arquebuse  
89000 AUXERRE

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 272-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subéquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage liste A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil (Amiante AVEC mention)
- Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)
- Diagnostic gestion des déchets (PEMD)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Mesures de concentration en plomb dans les poussières
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mérule
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en œuvre des préconisations
- Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
- Réalisation de bilans thermiques : (thermographie infrarouge
- Mesurage surface privative (Carrez)
- Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatifs
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de fumée
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millèmes de copropriété, tantèmes de charges
- Diagnostic Technique Global (DTG) / Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT)
- Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif
- Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées
- Diagnostic accessibilité handicapés

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 13 mai 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 14 mai 2024, pour la Société AXA

Willis Towers Watson France  
Bâtiment Services et Développement - 10000 Paris  
tél. 01 44 67 00 00  
Tél. 01 44 67 00 00  
E-mail : [willis.towers.watson.france@willistowerswatson.com](mailto:willis.towers.watson.france@willistowerswatson.com)

**AXA France IARD SA**  
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, terrasses de l'Arche - 93777 Nanterre Cedex 77 097 400 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA : art. 261-€ (601 : taux pour les garanties portées par AXA Assurance)

ATTESTATION

Dossier N° 24122806 #SC

M. 

3 / 3